



Formation Formateur en Palpation de sécurité et Inspection des Bagages (FoPIB) (14h00 minimum)

1. Objectifs

Les formateurs au CQP/APS doivent justifier d'une attestation de compétence délivrée par un organisme reconnu par la CPNEFP pour délivrer l'unité de valeur de l'UV 9 : Module « Palpation de sécurité et Inspection des Bagages » du CQP APS.

L'objectif de la formation de formateur vise à permettre aux candidats de compléter et d'affirmer leurs compétences en matière de transmission de connaissances et de savoir-faire afin d'obtenir la compétence de formateur pour dispenser la formation citée ci-dessus.

2. Prérequis

Pour accéder à la formation, les stagiaires formateurs doivent disposer, en application notamment de l'Annexe III de l'Arrêté du 1er juillet 2016, à minima :

- Soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi qu'une attestation de formation à la pédagogie en tant que formateur.
- Soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.
- **D'une note de 12/20 au test de validation des prérequis, effectué sous la forme d'un QCM de 40 questions en début de formation.**

3. Modalités de préparation à la formation

15 jours avant le début de l'action de formation, chaque candidat recevra un document contenant les connaissances de base en matière de pédagogie et de Palpation de sécurité et Inspection des Bagages pour qu'il puisse effectuer une mise à jour de ses connaissances. Ce document comprend les éléments suivants :

- Support stagiaire Palpation et Inspection des Bagages.
- Support de pédagogie pour formateurs avec pour principaux thèmes :
 - ▶ Pédagogie : définition et principes.
 - ▶ Andragogie.
 - ▶ Triangle pédagogique.

Sécurité Incendie.IDF
6 rue du Bois Sauvage
91000 EVRY
☎ 01 64 98 13 13
N° de déclaration d'activité : II 9106776 91
Mail: securiteincendie.idf@gmail.com
Site web : www.formation-securite-91.com



- ▶ Principes fondamentaux concernant la formation pour adultes.
- ▶ Organisation d'une formation.
- ▶ Les objectifs.
- ▶ Les compétences du formateur.
- ▶ La communication.
- ▶ Les différents types de savoirs.
- ▶ Les différentes méthodes et techniques pédagogiques, etc...

4. Contenu de formation

La formation en vue de l'obtention de la compétence de formateur spécifique à la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages comprend les parties distinctes suivantes :

- « Maîtriser le cadre légal de la Palpation de sécurité et de l'Inspection des Bagages » (Module 1).
 - « Savoir effectuer une palpation de sécurité » (Module 2).
 - « Savoir effectuer une inspection des bagages » (Module 3).
 - « Cas particuliers de la palpation de sécurité » (Module 4).
 - « Maîtriser la transmission des savoirs et savoir-faire en matière de Palpation de sécurité et Inspection des Bagages » (Module 5).
- a. Début du stage : Accueil des participants – Formalités administratives - Présentations du formateur et des stagiaires - Recueil des attentes des stagiaires - Présentation de la formation – Présentation des objectifs de la formation – Présentation des modalités d'évaluation et de certification (50 minutes).
 - b. Evaluation : Contrôle des connaissances sur les modules de prévention des risques terroristes et de pédagogie avec un QCM de 40 questions : note $\geq 12/20$ pour valider les prérequis afin de continuer la formation. Cette évaluation permet aussi de déterminer le seuil de compétence des stagiaires « Formateur » (40 minutes).
 - c. Module n°1 : Maîtriser le contenu du module « Maîtriser le cadre légal de la Palpation de sécurité et de l'Inspection des Bagages », de la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages (2h30).
 - d. Module n°2 : Maîtriser le contenu du module « Savoir effectuer une palpation de sécurité », de la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages (1h30).
 - e. Module n°3 : Maîtriser le contenu du module « Savoir effectuer une inspection des bagages », de la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages (1h20).
 - f. Module n°4 : Maîtriser le contenu du module « Cas particuliers de la palpation de sécurité », de la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages (0h10).

Sécurité Incendie.IDF
6 rue du Bois Sauvage
91000 EVRY

☎ 01 64 98 13 13

N° de déclaration d'activité : II 9106776 91

Mail: securiteincendie.idf@gmail.com

Site web : www.formation-securite-91.com



- g. Module n°5 : Maîtriser la transmission (conditions de l'apprentissage chez l'adulte, organisation d'une formation, modes de communications, méthodes et techniques pédagogiques, etc...) des savoirs, savoir-faire et savoir-être en matière de Palpation de sécurité et Inspection des Bagages, permettant de transmettre et d'évaluer les connaissances et compétences contenues dans les modules 1, 2, 3 et 4 (2h30).

5. Certification

Celle-ci est réalisée par la validation de 3 épreuves :

- Epreuve n°1 : Animation d'un module théorique (évaluée en contrôle continu)
- Epreuve n°2 : QCM de 40 questions.
- Epreuve n°3 : Animation et évaluation d'une mise en situation pratique sur un thème tiré au sort.
- Durée des épreuves : 4h00

6. Bilan de formation

Bilan de la formation Débriefing – Sensibilisation sur la documentation remise – Rappel de l'importance de la veille, notamment réglementaire – Enquêtes de satisfaction – Clôture de la formation (30 minutes).

7. Recyclage

Tous les 3 ans, de date à date, une remise à niveau des compétences du stagiaire est nécessaire. Ce recyclage est organisé sur une durée de 7 heures, où les compétences du stagiaire sont de nouveau évaluées. Il permet d'actualiser et de maintenir ses connaissances et ses compétences en matière de « Palpation de sécurité et Inspection des Bagages », pour une nouvelle durée de 3 ans.